

De
Magali Carrière
Erick Emmanuel Mbassi

A

Monsieur Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Monsieur Christophe Pacohil, Chef de cabinet

Monsieur Jean-Marc Huart, Recteur de l'Académie Nancy-Metz

Malleloy, le 8 janvier 2020

Messieurs,

nous avons bien reçu et lu le courrier de Monsieur Christophe Pacohil. chef de cabinet.

Le contenu de la lettre est un rappel clair de la loi, ce qu'avait déjà très bien fait à deux reprises (en février et mars 2019) Madame Emmanuelle Compagnon, Dasen de Meurthe et Moselle en fonction à l'époque.

Ce courrier daté du 31 décembre 2019, reçu dans notre boîte le 5 février 2020, commence par "vous avez appelé l'attention de Monsieur Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, sur les modalités du contrôle de l'instruction en famille".

Certes, cela fait partie de nos interrogations, néanmoins notre première sollicitation est à l'égard de la légitimité même du contrôle et ce quelque soit sa forme. Pour être très clair, nous contestons cet aspect de la loi et souhaitons l'abandon de toute forme de contrôle de l'instruction de nos enfants par les services de l'éducation nationale. Nous considérons les contrôles obsolètes, inutiles, violents, symbole de méfiance et de peur; nous choisissons d'oeuvrer dans le sens de la confiance. D'autre part, l'éducation nationale n'a aucune légitimité à se poser en juge, ayant elle-même des résultats plus que contestables. Les lois visant à améliorer la qualité de l'école s'enchaînent sans qu'elles n'aient aucun impact sur l'égalité des chances, la mobilité sociale ni même sur les résultats scolaires des français.es . Il nous semble évident que nous sommes collectivement arrivés à un moment propice à l'exploration d'autres voies.

Dans ce sens, nous pourrions convenir d'un entretien avec Monsieur Jean-Michel Blanquer afin de lui exposer plus largement nos propositions.

Concernant les modalités du contrôle adaptés à nos choix pédagogiques, ainsi que le degré d'information des inspecteurs sur ce que nous appelons les apprentissages autonomes ou auto-gérés, nous n'avons reçu, à ce jour, aucune prise en compte sérieuse de notre questionnement. Les réponses sont toujours les mêmes : rappel de la loi et notification des sanctions en cas de manquement. Cela soulève une réelle interrogation sur l'état de santé de notre démocratie et sur la capacité de l'Etat à intégrer les élans citoyens qui vont dans le sens des valeurs de la République. Nous notons que le recteur de notre académie a été chargé d'examiner nos requêtes, nous sommes donc dans l'attente d'une réponse spécifique de sa part.

Nous vous informons que cette lettre est rendue publique.

Veuillez recevoir, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Magali Carrière

Erick Emmanuel Mbassi